

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 68 (1929)
Heft: 21

Artikel: Personne n'est infaillible
Autor: Schabzigre, Aimé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-222571>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI

Rédaction et Administration :
Imprimerie **PACHE-VARIDEL & BRON**, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité **Gust. AMACKER**
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES
30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.



JULES GUILLET

E'EST avec un profond chagrin que nous avons appris le décès de Jules Guillet, technicien aux Tramways lausannois. Parti d'Ouchy samedi dernier, en petit bateau, il fut surpris par l'orage, particulièrement violent vers cinq heures de l'après-midi. On a retrouvé, à large de St-Sulpice, le bateau abandonné. Jusqu'à ce jour, toutes les recherches sont restées infructueuses.

Depuis plusieurs années, Jules Guillet était un collaborateur régulier du *Conteur Vaudois*. Prosateur spirituel et poète à ses heures, il publia, sous le pseudonyme de « Pierre Ozaire » divers articles qui furent remarqués et que d'autres journaux ont reproduit. Très attaché au *Conteur*, il prenait sa part du travail de la rédaction et ne ménageait ni son temps ni sa peine quand il s'agissait de rendre service. Nous perdons, en sa personne, un ami sûr et un collaborateur dévoué.

Que sa famille, cruellement frappée par cette perte inattendue, reçoive ici l'expression de notre plus vive sympathie.

J. des S.



TRAÏ ET DOÛ FANT ION

UAND l'è qu'on allève à l'écoûla, se ion dâi boutte comptève pas bin adrâi, lo régent lâi desâi dinse :

— Te fâ de l'arithmétique à Bonzon
Que desâi : Traï et doû fant ion.

Et clli Bonzon, que paraît, n'étâi pas tot fou. Demorève pè Vevâ et l'étâi marchand de deint de râti Adan, po lè veindre lè betavé de biosset de cinq que l'eintosâi avoué onna feçalla. Po ître su de pas sè trompâ, pregnâi trâi tsevelhie dein a man gautse, duve dein sa man drâte, — cein fasâi bin cinq, justo lo paquet — et desâi :

Trâi tsevelhie et duve tsevelhie, cein fâ on paquet de cinq.

Mâ, quemet cein dourève on bocon de dere tot cein, fasâi tot bounameint :

— Traï et doû fant ion.

Et, cein que lâi a de courière, l'étâi justo, seula-meint faillâi comprendre.

L'è por tot dinse.

A l'écoûla, la régente fasâi onn' aleçon su lè z'hâore. L'étâi dâi tot petiout et, vo sède, avoué leu faut allâ tot bounameint.

La régente lâo desâi :

— De nâo hâore dào matin à midzo, diéro lâi a-te ?

— Traï z'hâore ! que bramâvent lè mousse.

— Tot justo. Et du midzo à la miné ? Vo, lè bouibette ?

— Doze hâore ! siclliâvant lè femalle.

— Lâi a pas, l'è bin cein ! Vo z'âi bin comprâ, n'è pas de dere ! A tè, petit Luvi, tot solet. Se ton père revint onna né à l'ottô po droumi à la miné et que se lâi a à six hâore dào matin, diéro a-te droumâ ?

Lo petit Luvi sè met à comptâ su sè dâi, mâ tot d'on coup lâi vint onn'idée et fâ dinse :

— Cein fâ min d'hâore.

— Mâ, mâ, compte bin, Luvi. Te revint à la miné à l'ottô et soo dào l'hâ à six hâore. Diéro d'hâore doo-te ?

— Cein fâ min d'hâore ! que repond Luvi, que l'avâi son idée.

— Quaise-tè !

— Quecha ma fâi, po cein que quand lo père revint à la miné à l'ottô, pâo pas droumi. La mère fâ lo détartin et roule tota la né !

Marc à Louis.

PERSONNE N'EST INFALLIBLE

DIS-MOI, Auguste, depuis quand écris-tu « essoufflé » avec un « f » ? La demoiselle à qui tu adresses ta missive va se ficher de toi ! Heureusement que ce n'est pas une prétendante à ta main où à ton cœur, sinon, mon bon, tu risquerais bien de fêler le vase dont il est question dans les vers immortels de Sully Prud'homme.

Auguste Sanfôte, qui se voyait ainsi interpellé, releva vivement la tête et regarda son ami Siméon Grateron d'un air qui signifiait : Que te prend-il de vouloir m'enseigner l'orthographe, à moi étudiant en droit à l'université de Lausanne ? Puis, jugeant prudent de ne s'engager qu'à bon escient dans une discussion où son amour-propre était de pareille façon mis en jeu, il saisit le « Nouveau petit Larousse illustré », édition de 1926, qui, fréquemment utilisé, se trouvait à portée et mit triomphalement sous le nez de son ami les mots « essouffler » et « essoufflement », avec la définition « état de celui qui est essoufflé », imprimés noirs sur blanc avec un seul « f » à la page 377. En présence d'un témoignage aussi probant, Grateron resta un instant perplexe. Après s'être massé la tête, comme s'il avait voulu retrouver le filon qui lui échappait, il prit un crayon et écrivit en marge d'un journal qui se trouvait devant lui le mot « essoufflé » une fois avec un seul « f » et la seconde fois en doublant cette lettre, puis il conclut en disant :

— Non, mon cher, tu peux te liguier avec ton « Larousse » tant que tu voudras ; je te laisse ce plaisir, mais moi, Siméon Grateron, je parie vingt francs que vous avez tort tous les deux. Le verbe « souffler » s'écrivait avec deux « f », il n'est pas admissible qu'un dérivé ne prenne qu'un seul « f ». C'est le bon sens même !

Sanfôte était un jeune homme consciencieux. Il n'ignorait point aussi qu'il est absolument impossible à l'homme de posséder un cerveau comparable à un vaste bazar où rien ne manquerait de tout ce qu'enseignent les sciences humaines. C'est pourquoi, il n'éprouvait aucune honte à consulter et à s'appuyer sur des spécialistes et, en sa qualité de juriste en herbe, il était particulièrement respectueux de tous les codes, le dictionnaire Larousse y compris. La gageure que lui lançait à la tête son ami Siméon lui en parut d'autant plus téméraire et, sans hésiter, il accepta le pari, certain de gagner les vingt francs. Du reste, l'affirmation de Grateron qu'un dérivé doit s'écrire d'après la même règle que le mot dont il tire son origine, lui paraissait parfaitement déplacée, ce qui l'engagea encore à faire la remarque suivante :

— Siméon, mon ami, tu te trompes car, quoi

que tu en dises, il est sans importance ici que « souffler » s'écrive avec deux « f », puisqu'il est avéré que « boursoffler », un autre mot proche parent, n'a qu'un seul « f » ! N'oublie pas non plus qu'entre les mots « siffler » et « persifler », il existe une même différence. Comme tu le sais, « mourir » et « courir » doublent le « r » au futur et au conditionnel. « Homme » perd un « m » en se muant en « homicide ». « Imbécile », le grand qualificatif, prend deux « l » dans « imbécillité » ; « résonnant » n'a plus qu'un « n » dans « résonance », tout comme « consonance », tandis que « consonne » s'écrit avec deux « n ». Le « e » dans « asseoir » et « surseoir » n'apparaît qu'à l'infinitif, ailleurs le radical ignore ce « e ». Allons, Siméon, en veux-tu davantage ? Tiens, prends toi-même le dictionnaire et compare. Tu avoueras ensuite que tout n'est pas logique dans notre belle langue !

Grateron ne s'attendait pas à une telle avalanche d'érudition. Il en resta coi un instant, sa conviction s'en trouvant sérieusement ébranlée. Cependant, en finale, il se dit qu'il n'était pas impossible que Sanfôte se trompât tout de même. « Boursoffler », « persifler », avec un seul « f », cela sonnait étrangement ; « résonance » avec un « n » était encore moins admissible.

Siméon Grateron n'était pas étudiant, ni en droit ni en une autre science, aussi se refusait-il fièrement à tirer sa sagesse de bouquins, que ce fussent des codes, des parchemins ou de simples dictionnaires. Né à Pompaples, le village du milieu du monde, il avait une excellente opinion de lui-même et il n'ignorait point que l'homme moderne, dans la plénitude de ses forces, a une tendance très marquée à ne reconnaître que sa propre autorité. Dans le labyrinthe des idées et le mécanisme chaotique des sciences, il suffit, disait-il, d'avoir un peu de bon sens, ne serait-ce qu'en apparence, et de savoir notamment affirmer son opinion avec force et conviction pour se rallier la masse des indifférents, de ces gens qui ne pensent que superficiellement. Et même lorsqu'on s'aperçoit que l'on a tort, il est inutile de le reconnaître. En telle occurrence, les plus malins ne répliquent rien et se contentent de chercher à détourner la discussion. Ainsi, le crédit en souffre moins et l'on se rattrape à la première occasion. Ce fut aussi de cette manière qu'il agit en la circonstance. Il n'épilogua plus sur l'orthographe et se mit tout simplement à parler de sport, comme si de rien n'était.

Une fois rentré chez lui, Siméon Grateron se jeta sur le dictionnaire « Littré » et constata avec une profonde satisfaction et une non moins évidente surprise que, malgré les théories de Sanfôte, son instinct ne l'avait pas trompé et que « essouffler » s'écrivait effectivement avec deux « f ». L'étudiant en droit et le « Larousse » de 1926 s'étaient donc tous deux fourvoyés !

Grateron, avec le « Littré » sous le bras, ne fit qu'un bond jusque chez son ami Auguste, lequel se montra moins empressé de reconnaître l'autorité de Littré. Ce ne fut qu'après avoir découvert une ancienne édition du « Larousse », où « essouffler » figurait également avec deux « f » que Sanfôte consentit à convenir de la bévue commise. Mais, sur le champ, il écrivit à la librairie Larousse, à Paris, pour la rendre respon-

sable de l'erreur et lui demander le remboursement des vingt francs du pari qu'il venait de perdre.

La réponse risque bien de se faire attendre.
Aimé Schabzigre.

A LAUSANNE AU TEMPS JADIS

(Suite.)

2 May 1702. — Au Régent d'Escholle d'Ouchy une coupe de messel (*mélange blé et seigle*) par extraordinaire pour ce coup pour l'encourager à faire des catéchismes et des prières à Ouchy.

A Jean Gabriel fils de Jean Nicolas Grand un passeport pour aller voyager avec deux escus de viaticum que Mons. le banderet Constant lui fera tenir en baches (*monnaie*).

11 May 1702. — Deffense à Messieurs les fuzilliers (*Abbaye des fuzilliers*) de porter des bouteilles sur Montbenon pour boire publiquement à peine de châtement, et comme M. Abraham Vuillymoz a tiré le premier de l'arc mardy dernier, il luy est aussi deffendu de faire porter aucune bouteille sur Montbenon. (*Les cibles étaient sur Montbenon*).

13 May 1702. — Jeanne Elizabeth Grépin estant retombée à commettre derechef quelques petits larcins et en regard qu'elle va encore (*mot illisible*) et qu'elle a participé aux Sts Sacrements de la Cène sera derechef mise à la Discipline ou elle restera une année et on la fera travailler autant que la force le peut permettre et sera nourrie le premier mois au pain et à l'eau et à son arrivée devra être fouettée par un chassecoquin en présence de tous les pauvres de la Discipline et de l'hôpital et devra être instruite de son salut et on priera MM. les pasteurs de l'aller remonter (*lui faire une remontrance*).

18 May 1702. — Deffense à qui que ce soit de jouer au Mail le Dimanche ny la semaine à peine de 5 florins d'amende en faveur des pauvres sans exception de qui que ce soit.

27 May 1702. — J. Marie S. condamnée à avoir la tête coupée à la Chamberonnaz pour incestue avec B. son beau-frère. (*Elle était fugitive*).

2 Juin 1702. — Citation à Mons. le ministre Muller et à Mr. Jn-Ls Vuillymoz pour cause de la puanteur dans la rue publique par leur commodité (*W.-C.*).

27 Juin 1702. — David Megevan esconduit d'estre mis en apprentissage chez un tailleur ny chez un fontenier pour n'avoir pas assés de génie (*intelligence*) pour cela, mais on trouve qu'il doit apprendre à travailler à la vigne.

Mons. le procureur des pauvres fera réduire à la Discipline la femme de Chs Pamblanc et son enfant et fera conduire le dit P. à Berne pour estre mis aux sonnettes ou estre réduit aux galères.

11 Juillet 1702. — La Marguerite Fontannaz ayant esté convaincue d'avoir fait quelques larcins à sa maistresse a esté condamnée à estre fouettée par la main du bourreau cinq ou six tours par l'Evesché jusques au sang et mize trois heures au collier (*carcan, à la Palud*) et condamnée aussy aux despends. Son père est cassé démis de chassecoquin, sa tante et tous ces gens congédiés. (*Justice distributive*).

9 Aoust 1702. — Les fermiers des dixmes de Boulets et St-Cierges ayant demandé un rabais, occasion de la tempeste arrivée hier rièrent eux ont été éconduits puisque ce n'est pas de nous qu'ils tiennent leurs dixmes ains (*mais*) des fermiers de Montherond et que pour l'amodication du dit Montherond il n'y est réservé aucun cas d'ovaille (*on pourrait traduire par moratoire*), sinon de feu et guerre dont Dieu nous préserve. Cependant par charité on leur a donné un escu blanc pour leurs dépends.

15 Aoust 1702. — Nicolas Mogeon esconduit de pouvoir aller demeurer au couvent de la Madeleine, ains on lui donne un casaque de triège.

12 Septembre 1702. — Au Sr Nicolas Zolligrofe la permission de faire voir ses curiosités après le jeun a condition qu'il ne prendra qu'un lucerne (*batz de Lucerne*) par personne et que le quart sera pour les pauvres.

LE TRUC DU NAPOLEON



'ETAIT du temps des vieilles « coteries » de bureaucrates au chef-lieu du district. A six heures sonnées, hiver comme été, les commis de l'Etat, de la commune et des banques quittaient d'un pas léger leurs pupitres et leurs casiers et, satisfaits du devoir accompli, s'en allaient boire le verre de l'amitié, les uns à la Couronne, les autres à la Croix Fédérale ou au Mouton.

Au premier café, se rencontrèrent le receveur et le conservateur des droits réels, heureux de s'entretenir de politique et de nominations ; au second, prenaient place autour de la table ronde le sympathique, le jovial Eugène et deux ou trois ronds-de-cuir endurcis, amateurs de bon vin, de farces et d'anecdotes ; au troisième, les jeunes avaient rendez-vous pour échanger leurs impressions et leurs pronostics sur les matches de football.

Or, à la Croix Fédérale, Eugène trônait sans conteste ; ses bons mots suscitaient la bonne humeur et sa gaîté communicative maintenait tous les soirs une atmosphère souriante à la fameuse « table ronde ». Il y avait aussi, en ce temps-là, dans la petite ville de X, un illustre horticulteur dont la compagnie était recherchée dans les cercles où l'on aimait à rire. Walter, c'était son nom, se prêtait si bien à la mystification qu'il devenait souvent le héros d'une plaisante aventure.

Un soir d'hiver où les habitués se trouvaient réunis « à la Croix » et devisaient aimablement, Walter fit son apparition au café. Appelé aussitôt par Eugène, il vint s'associer à l'écot des joyeux commis. Des demis succédèrent aux demis. Chacun payait sa part sans trop se faire prier, exception faite du nouveau venu qui déliait difficilement les cordons de la bourse. On raconte à ce sujet bien des choses sur une certaine pièce d'or de vingt francs qu'il exhibait au moment critique et qu'il rentrait incontinent dans son gousset sous prétexte qu'il la destinait à sa collection !

— Comme je n'ai plus de monnaie, ce sera pour la prochaine fois ! disait-il sur un ton pénétré de regret.

Et l'on connaissait le truc du napoléon !

Mais, cette fois-là, les loustics s'étaient promis de jouer un tour à Walter.

Aussi, lorsque la pièce jaune brilla, finalement, entre les doigts de son heureux propriétaire, Eugène s'empres-sa-t-il de le rassurer.

— Cache-moi ça, lui fit-il d'un air détaché, tu régleras après !

Enchanté de s'en tirer à si bon compte, notre malin jardinier commanda un litre. Puis, d'un commun accord, l'on mangea la fondue...

Eugène riait comme il savait rire ; tout le monde riait et Walter encore plus que les autres ! Gagné par cette hilarité débordante, le collectionneur de napoléons mangea, but et s'en donna à cœur-joie. Quand arriva l'heure du départ, il endossa son pardessus sans se douter qu'une de ses poches recelait un document fort compromettant. En effet, on y avait glissé une note du restaurant sur laquelle étaient portées toutes les consommations de la soirée, dont le total formait une somme coquette.

Les gens de X savaient que Madame Walter, épouse avare et jalouse, avait coutume d'inspecter les vêtements et le porte-monnaie de son mari à son retour au logis. Fort de son innocence, Harpagon réintégra ses pénates... et ne tarda pas à être rossé d'importance par dame Catherine qui eut tôt fait de trouver le fatal papier.

L'histoire fit le tour de la ville et l'on en fit des gorges chaudes. A. Mex.

Le Traducteur, journal allemand-français pour l'étude comparée des deux langues. — Lectures saines, choisies dans tous les domaines, de la littérature française et allemande, traductions exactes, permettant d'éviter les longues recherches dans les dictionnaires ; voilà ce qu'offre Le Traducteur à ses abonnés. — Un numéro spécimen sera envoyé gratis, sur demande, par l'Administration du Traducteur, à la Chaux-de-Fonds (Suisse).

L'ILE DE LA HARPE SAISIE



UE le lecteur se rassure ! l'opération a été faite il y a longtemps et ne porta nul dommage à l'île élevée dans le port le Rolle à la mémoire du grand homme.

C'était au mois d'août 1874. Les abonnés de la Feuille officielle du canton de Vaud eurent la surprise de tomber sur cet avis peu banal :

« Somination. — A vous les sociétaires de l'île de la Harpe, soit aux prétendants quelconques estimant avoir droit à cette propriété existant dans les eaux du lac Léman, commune de Rolle, pour vous être notifié conformément à l'article 36 de la procédure civile, instant le procureur Eindiguer à Rolle : Saisie par voie d'otage, article du cadastre plan No 26, N° 1, l'île de La Harpe, pâturage de 259 perches.

» Requier paiement avec dépens de la somme de deux francs un centime que vous devez conjointement et solidairement entre vous pour impôt foncier arriéré dû à l'Etat de Vaud et frais de sommation du receveur compris. »

Les beautés de la procédure, quoi ! Il n'y avait pas d'autre moyen, paraît-il, pour que l'Etat devint propriétaire de l'île, à l'effet de repasser celle-ci à la ville de Rolle. La construction de l'île et celle du monument étaient dues à l'initiative d'un comté. Le dernier membre survivant était le receveur Charles Vittet. Les parties furent citées à comparaître à l'audience du juge de paix Bugnot le mardi 6 octobre 1874. On s'arrangea le plus facilement du monde, le paiement intégral de l'impôt ayant été opéré. Quant aux frais... ils furent mis à la charge de l'Etat.

Croirait-on qu'une œuvre si parfaitement nationale pût rencontrer autre chose qu'une sympathie agissante ? Eh bien, malgré un préavis favorable du Conseil d'Etat, il se trouva le 3 juin 1841 un Grand Conseil pour refuser de venir en aide aux finances délabrées des membres du comité. Celui-ci, à défaut d'un appui officiel, eut la consolation de recevoir — ironie du destin — un don de fr. 3785 de la part du conseiller d'Etat bernois Neuhaus, organisateur d'une souscription dans son canton. Le Conseil d'Etat du canton d'Argovie, dont Laharpe était citoyen d'honneur, y alla de mille francs, ainsi que personnellement, les membres du Conseil d'Etat vaudois. Ils versèrent cette somme en 1844, c'est-à-dire six ans après la mort de Laharpe. L. M.

BOUTADES JUIVES



ES affaires ne marchent pas, et Lévy, Bloch et Kahn, dont les magasins de nouveautés se suivent porte à porte, souffrent terriblement de la crise. Un jour, Lévy fait poser, sur sa boutique, un grand calicot portant : « Rabais de 30 % ». Kahn affiche : « Ici, rabais de 50 % ». Alors, Bloch, dont le magasin est situé entre les deux autres, fait coller un calicot où se détachent, en grandes lettres, les mots suivants : « Ici, entrée principale ».

* * *

Lévy va chez Rothschild et demande à être reçu. Le secrétaire s'informe de l'objet de sa visite.

— Impossible, monsieur. Je désire voir M. Rothschild personnellement.

— Mille regrets. M. Rothschild est trop occupé. Demandez-lui un rendez-vous et exposez par lettre le but de votre visite.

Lévy fait tant de bruit que Rothschild le reçoit.

— Que désirez-vous, monsieur Lévy ?

— Je veux vous faire faire une économie d'un million.

— Comment donc ?

— C'est bien simple... Vous avez une fille à marier ?

— Oui.

— Vous lui donnez bien deux millions de dot ?

— Oui.

— Eh bien, donnez-la moi avec un million seulement.